

mars, l'autre la veille de saint Jean-Baptiste. Elle attribue à cette fondation une rente d'une livre dix sols, à retirer sur une terre située près le bourg de Cordelles, « jouxte le chemin tendant dudit bourg au port de Lignebonne de matin, celui de Changy à Terrenoire de midi, la terre d'Antoine Pousset de bize et celle de Claude Bonnier de soir (1) ».

En 1630, Magdeleine Carmetta, veuve de Philibert Roche, fonde trois messes, à célébrer dans l'église de Cordelles, à perpétuité « le jour de son décès et jours suivants, pour la somme d'une livre dix sols, plus cinq sols pour les cierges, le tout hypothéqué sur une terre sise à Cordelles-la-Vieille (2) ».

Citons encore en 1639 une fondation d'une livre dix sols, faite par Marguerite Guillet, établie sur une vigne appelée *le clos du jardin*, « jouxte le chemin de Taboulier à Cordelles de bize, le sentier dudit Taboulier au château du Verdier de midi et quasi soir » (3).

Le 14 avril 1660, Camille de Neuville, archevêque de Lyon, faisant sa tournée pastorale, visita l'église de Cordelles. Le secrétaire qui l'accompagnait nous a laissé de l'église une intéressante description :

---

(1) Reconnue le 22 janvier 1710 par Jean Vernet. — *Acte reçu Rondard, notaire royal*. — *Testament de Benoîte Brun, du 18 septembre 1621, reçu Chorier, notaire royal*.

(2) *Acte reçu Couthandier, notaire royal*. — L'année suivante, 1631, Antoinette Roux fonda un *Salve Regina*, « à dire à perpétuité, chaque dimanche de l'année, sur son tombeau, dans le cimetière de Cordelles. — *Testament d'Antoinette Roux, femme de Claude Delafont, reçu Coutandier, notaire royal, le 17 septembre 1631*.

(3) *Acte reçu Giraud, notaire royal*.